« Réformer au Service des Français »

Mais les risques peuvent être présents au plus près de chez nous en Essonne. Notre responsabilité d'élu nous amène à faire preuve de vigilance tous les jours pour préserver la richesse de notre patrimoine. Pour preuve, la levée de boucliers unanime et légitime des élus, des associations, des agriculteurs et des habitants du Sud-Essonne à l'encontre du projet de Centre d'Enfouissement Technique (CET classe 2) dans les environs de Saint-Escobille. Là encore, nous ne pouvons que déplorer le manque de concertation et la politique du secret de certaines industries à l'égard des principaux intéressés : nous ne pouvons supporter que d'autres, ailleurs, nous imposent des décisions qui nous concernent tous !

Enfin, en ce début d'année, je souhaite que nous puissions continuer notre travail et que nous renoncions aux renoncements. C'est seulement à ce prix que les Français se réconcilieront avec la politique et avec leur avenir.

Bonne année à tous.

Je suis à votre écoute

Saint-Escobille

Un projet de centre d'enfouissement technique qui fait l'unanimité contre lui !

Un centre d'enfouissement technique classe 2 accueillant des déchets ménagers et assimilés (déchets industriels, boue d'épuration) aurait dû voir le jour en toute discrétion, sans la moindre concertation avec les élus, et les habitants. En effet, c'est avec stupéfaction que les habitants de la région de Saint-Escobille ont appris dans la presse le projet des sociétés GEODEVE et SITA Ile de France.

A la demande des élus et de la chambre d'agriculture, Laurent BÉTEILLE a directement saisi le Préfet de l'Essonne en lui rappelant les risques très importants que ferait peser un tel projet sur l'agriculture locale et sur le cadre de vie du sud Essonne.

Les conséquences de cette installation se manifesteraient :

- Au niveau de l'économie des exploitations par :
une diminution des surfaces cultivables pour les quatre exploitations riveraines du site ;
une incompatibilité des cultures sous contrat pratiquées dans les exploitations environnantes ;
des expropriations en cas d'agrandissement futur du CET ;

- Au niveau social par :
une diminution des surfaces agricoles ;
une remise en cause de la viabilité des entreprises des jeunes agriculteurs récemment installés ;

- Au niveau de l'impact sur l'environnement par :
des nuisances olfactives ;
des ravageurs ;
la circulation de camions (60 par jour) ;
la dégradation potentielle de la nappe de Beauce.

Au-delà de ces arguments techniques, il est particulièrement regrettable qu'une nouvelle fois les habitants et les élus se retrouvent devant le fait accompli !

Laurent BÉTEILLE a exprimé son entière solidarité aux élus concernés et s'est engagé à défendre à leurs côtés la qualité de vie du Sud-Essonne !